

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015**

*L'an deux mille quinze, le quinze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire*

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Jean PARE, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Benoit JIMENEZ, , M. Sabry KALAA, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Elie ATLAN, M. Louis FREY, Mme Marie-Thérèse LESUR, Mme Isabelle MEKEDICHE, , Mme Maria MORGADO, Mme Christine DIANE, Mme Berard GUNOT, Mme Conception DEREAC, M. Panhavuth HY, Mme Gessy VIGILANT, M. Mohammed AYARI, M. Koffi Rameaux NIANGORAN, Mme Arcangèle DO SOUTO, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIER, M. Hussein MOKHTARI, M. Tarak GOURCHI, M. Christophe DIEU, Mme Stella LAPAIX, Mme Myriam DIEN

Etaient représentés :

M. Pierre GALLAND pouvoir à Mme Marie-Claude LALLIAUD  
Mme Françoise FAUCHER pouvoir à M. Jean PARE  
M, Daniel BURNACCI pouvoir à M. Louis FREY  
Mme Sylvie LETOURNEAU pouvoir à Mme Maria MORGADO

Etaient absents :

Mme Elise ARIAS-ISIDOR  
M. Francis PARNY  
Mme Marie-France BLANCHET  
M. Tahar BOUZIAD

*Mme Marie-Josée FILATRIAU a été désignée comme secrétaire de séance*

Monsieur le Maire : Mesdames Messieurs bonsoir, merci de votre participation à ce conseil exceptionnel qui n'a qu'un seul point à l'ordre du jour, seul point important puisqu'il s'agit du « Contrat de ville » qui va nous engager sur les années 2015/2020.

Cette réunion exceptionnelle a été obligé parce qu'il faut que l'on rende l'approbation du conseil dans les plus brefs délais de façon, et jusqu'au mois de mai, de façon à ce qu'il puisse passer dans les commissions de la région et de la préfecture.

Avant de vous présenter cette délibération, permettez-moi de remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à son élaboration, qu'il s'agisse du personnel de la communauté d'agglomération comme du personnel de chaque commune, sans oublier le personnel de l'état.

Ils ont fait un travail considérable et dans des délais impartis, même si on le sait ce document sera encore vraisemblablement à enrichir après relecture de l'état et de la région, alors oui merci pour ce travail d'équipe dans l'élaboration de ce document.

Le point N°1 c'est Monsieur Bonhomet qui rapporte.

**OBJET : Approbation du Contrat de Ville et du Protocole de préfiguration du nouveau projet de rénovation urbaine**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des Contrats de ville et des Protocoles de préfiguration des projets,

Vu le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Val de France relative à l'approbation du Contrat de Ville intercommunal et du Protocole de préfiguration en date du 14 avril 2015,

Considérant l'élaboration du Contrat de Ville et du Protocole de préfiguration des nouveaux projets de rénovation urbaine par l'Agglomération Val de France et ses villes-membres,

Considérant que cette élaboration correspond aux modalités définies par la réglementation en vigueur et aux demandes des partenaires institutionnels de la démarche,

Considérant que le Contrat de Ville prend en compte les actions entreprises et futures de la Ville de Garges-lès-Gonesse,

Considérant que le Protocole de préfiguration afférent au Contrat de ville prend en compte le projet de rénovation urbaine de la Dame Blanche et ouvre une perspective de projet sur les quartiers Centre-Ville/Barbusse et Basses-Bauves,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, abstention du groupe Front de Gauche :

- ▶ APPROUVE le Contrat de Ville intercommunal,
- ▶ APPROUVE le Protocole de préfiguration afférent au Contrat de Ville,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ville intercommunal,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Protocole de préfiguration afférent au Contrat de Ville,
- ▶ DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.

### **Pièces jointes :**

- Projet de Contrat de Ville.
- Projet de Protocole de Préfiguration des projets de rénovation urbaine

Monsieur le Maire : Chaque élu a reçu je pense via internet les différents documents, c'était assez volumineux je pense que peut être vous n'avez pas lu tout le document mais que vous vous êtes au moins intéressé sur ce qui était proposé sur la ville de Garges.

Sachant que ce document est lié aux différents piliers qui avaient été demandés par l'état en termes de support, c'est à partir de ces orientations que seront élaborés les différents projets, que ce soit les projets envers le social, que ce soit les projets envers l'école, encore que je dirais qu'envers l'école j'ai quelque doute.

Mais je ne suis pas le seul Maire de l'est du Val d'Oise à avoir quelque doute notamment sur la participation en terme de droit commun de l'Éducation Nationale, au jour d'aujourd'hui on n'a pas de réponse aux questions que nous avons posé ni même à la motion que nous avons envoyé.

J'ai bien rencontré l'inspecteur de l'académie Mme Gauthier mais sans avoir de certitude sur les orientations, notamment en Rep + elle reste sur la désignation

de 2 collèges sur 4 sur la ville de Garges et le problème des lycées reste une nébuleuse, et chaque élu en fait, la communauté d'agglomération l'a encore confirmé hier, on a de fort doute sur l'implication dans le cadre du droit commun de l'Éducation Nationale, pour le reste des questions ont été posées sur la participation de la région.

On sait que la région participera, mais on ne sait pas à quelle hauteur, le conseil général également, maintenant pour le reste ce sera l'occasion de l'élaboration des différents projets que nous verrons quelles seront les participations de nos différents partenaires.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir sur ce projet ? Mme Dien.

Madame Dien : Bonjour à toutes et à tous, vous nous demandez d'approuver un contrat de ville et un protocole de préfiguration du nouveau projet de rénovation urbaine, ces documents sont des recueils d'orientation général nous avons bien conscience que le vote de cette délibération vous permettra d'enclencher les demandes de subventions de vous positionner vis-à-vis de l'ANRU, néanmoins nous nous abstiendrons.

En effet les documents confirment bien votre orientation de l'aménagement de notre ville, on peut y lire une nouvelle opération de rénovation urbaine le quartier de la Dame Blanche Nord en a certes besoin nous n'y sommes pas opposé, mais comment va être faites cette rénovation ? Il n'en ai pas fait mention dans les documents.

Est-ce que l'on recommence une rénovation comme dans les autres quartiers de la ville ? De beaux quartiers certes, mais qui ne permettent pas d'y vivre, j'entends par là que nous n'y trouverons pas de commerce ou peu des services publics qui disparaissent les uns derrière les autres vous n'êtes certes pas responsable de cela, mais il faut penser la rénovation de Dame Blanche Nord en prenant en compte ces considérations.

Dans les documents il n'y a rien de concret sur cette rénovation, et les habitants s'interrogent combien de destruction de logement ? Combien de nouveau logement, les lieux sociaux seront ils maintenus ?

Monsieur le Maire nous ne voterons pas cette délibération car nous ne savons pas réellement ce que vous voulez faire.

Dans les documents vous pointez également la priorité enfin comme vous l'avez dit plus tôt, la priorité de l'éducation mais nous avons vu ces dernières semaines que cela pose problèmes à Garges et aussi dans d'autres villes comme vous l'avez rappelé, vous n'êtes pas responsable mais ce n'est pas le contrat de ville qui va régler le problème des établissements en Rep+.

Enfin concernant la problématique de l'emploi, le document laisse voir une logique qui consiste toujours à se tourner vers le bassin d'emploi, Roissy et du Bourget, mais la grande question qui demeure c'est la qualification des demandeurs d'emplois, il faudrait donc proposer un centre de formation à Garges en direction des emplois proposés.

Ce problème de l'emploi conduit à proposer également le prolongement du tramway, donc vers, c'est parfait nous ne nous y opposons pas, mais nous nous interrogeons sur la destination en fait du tracé donc qui est le Bourget.

Est-ce qu'il ne serait pas plus pertinent de faire un tracé qui passe vers le globe de Stains et qui rejoint la ligne 13 ? Voilà donc pour toutes ces raisons Monsieur le Maire nous nous abstiendrons, merci.

Monsieur le Maire : Juste pour vous répondre, je pensais que vous saviez ce qu'était l'élaboration d'un futur contrat de ville, dans lequel on donne toutes les orientations et sur lequel ensuite on va pouvoir travailler et élaborer les projets.

Lorsque dans le dossier que l'on vous a présenté il est bien indiqué que c'est un protocole de préfiguration, la préfiguration vous ne mettez pas la matière dedans, vous mettez l'objectif et après vous travaillez sur les objectifs.

Si vous aviez pu travailler sur ce protocole avec le personnel qui l'a élaboré on est à la quatorzième version, ça devrait déjà vous donner un indicateur, pourquoi quatorze versions ? C'est parce que au fur et à mesure et bien il y a d'autres motifs qui font que il faut l'améliorer et l'améliorer et l'améliorer.

Je vous ai dit d'entrée de jeu que ce document sera encore vraisemblablement à enrichir après lecture de l'état et de la région, donc ça dit bien dire ce que ça veut dire, je n'ai pas d'observations à faire sur votre souhait de ne pas voter ce contrat de ville, la population je pense l'entendra et saura en prendre compte.

D'autres interventions ? Monsieur Mokhtari.

Monsieur Mokhtari : Merci Monsieur le Maire, Nous on votera pour ce protocole de contrat de ville qui n'est que comme vous venez de le rappeler qu'un document d'orientation et qui va permettre d'enclencher, de faire démarrer les actions dont la ville et les quartiers en ont bien besoin, notamment Garges Nord même si tout le monde s'accorde à dire et nos collègues communistes le disent aussi, ces quartiers en ont bien besoin.

Après on sera vigilant sur comment seront atteints les objectifs, comment seront montées les actions, mais nous on pense sincèrement que ce contrat de ville est une bonne chose pour la ville et ça va permettre d'enclencher des choses et ça fait, notamment pour le quartier Garges Nord, trop longtemps que les gens attendent.

Monsieur le Maire : D'autres observations ? Mme Lapaix.

Madame Lapaix : Monsieur le Maire juste pour vous dire que si nous étions mi dans le contexte actuel en travail avec vous nous n'aurions peut-être pas eu besoin de vous clarifier certains points.

Monsieur le Maire : C'est un niveau de compréhension, moi le reste je ne vais pas me mêler à la polémique, je n'ai pas du tout envie d'en faire, moi ce qui

m'intéresse c'est, et je remercie les Socialistes qui ont bien compris le contenu de ce document et qui vont le voter et l'approuver, parce qu'ils l'ont compris que c'est un document, c'est une base de travail sur lequel on va s'appuyer pour transformer la ville.

Madame Lapaix : Et bien travaillons ensemble.

Monsieur le Maire : Donc on peut passer au vote qui est pour cette délibération ? Contre ? Abstention ? Abstention du groupe Front de Gauche.

Merci à tous, merci mes chers collègues, et merci à la population qui s'est déplacée pour ce conseil exceptionnel.

*Le conseil municipal prend fin à 19 heures 20.*

Le Maire

Le secrétaire de séance

Monsieur Maurice LEFEVRE

Madame Marie-Josée FILATRIAU